

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 23 avril 2020

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, Mme Laroche, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Cerrigone donnant pouvoir à Mme Coppi  
Mme Valleton donnant pouvoir à M. Grandin

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Sadi, M. Taïbi, M. Bluteau, M. Monany

-----



## Délibération n° 05-04 du 23 avril 2020

### **PIERREFITTE-SUR-SEINE – AVENANT N°1 AU MARCHÉ SUBSÉQUENT N°4 À L'ACCORD CADRE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE – ASSISTANCE AU MAÎTRE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DES LOCAUX DE LA CUISINE DE PRODUCTION POUR LE PASSAGE EN OFFICE DE RÉCHAUFFAGE AU COLLÈGE PABLO NERUDA.**

#### **La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu la délibération du conseil général n°2014-XI-72 du 27 novembre 2014 approuvant le « Plan ambition collège »,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n°1-2 du 15 janvier 2015 approuvant la passation d'un accord cadre de maîtrise d'œuvre de réhabilitation ou réutilisation de bâtiments dans le cadre du plan exceptionnel d'investissement 2015-2020,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 12 avril 2016, attribuant les marchés accords cadres de maîtrise d'œuvre aux sociétés Fabien Gantois Architecture (lot 1) et Platane et Ilic (lot 2),

Vu le marché subséquent n°4 à l'accord cadre n°201969300001665 avec le « Cabinet Platane et Ilic Associés »,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

#### **après en avoir délibéré,**

- APPROUVE le complément de la mission confié au titulaire du marché de maîtrise d'œuvre « Cabinet Platane et Ilic associés » pour les travaux de restructuration des locaux de la cuisine de production pour le passage en office de réchauffage au collège Pablo Neruda à Pierrefitte sur Seine pour 20 384,97 euros HT, soit 24 461,96 euros TTC portant le nouveau montant du marché à 62 593,34 euros HT soit 75 112 euros TTC ;



- APPROUVE l'avenant n°1 au marché subséquent n°4, dont projet ci-annexé à conclure avec le « Cabinet Platane et Ilic Associés » ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer ledit avenant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*